



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Procuration : 4

Délibération rendue exécutoire
le :

Convocation du Conseil Municipal
en date du : 05/10/2026

Affichage en date du : 05/10/2026

Publication en date du :

Réception en préfecture :

L'an deux mille vingt six

Le douze octobre, à 18 h 30

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves DU BUIT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Christophe ENAULT qui a donné procuration à M. Arnaud RECHER, Mme Julia JORDAN à Mme Estelle DERRIEN, M. Thierry RATEAU à M. Sylvain ROUDAUT, et M. Emmanuel SAVALLI à M. Franck NICOLAS.

Secrétaire de Séance : M. Grégoire ARMAND

N° 2026-10-12-20

Objet : Présentation du rapport d'activité de développement durable et d'égalité femmes-hommes 2025 de Brest Métropole

Rapporteur : Yves DU BUIT

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Ce document se décline autour de différents chapitres qui développent les thématiques suivantes :

- données générales, présentation des différents pôles fonctionnels de la Métropole (Direction générale, Développement culturel, éducatif et sportif, Solidarités – Citoyenneté - Proximité, Espace public et environnement, Développement économique et urbain, Ressources),

- relations avec les différents partenaires et satellites de la Métropole (ADEUPa, Air Breizh, Association du Technopôle Brest-Iroise, Bibus, Brest'aim, Brest Métropole Aménagement, Brest Métropole Habitat, Brest Terres Océanes, Villes Atlantiques, Chambre métropolitaine de commerce et d'Industrie Bretagne Ouest, Eco Chaleur de Brest, Eau du Ponant, Ener'gence, Foncier de Bretagne, Parc Naturel Marin d'Iroise, SEMBreizh, Labocéa, etc...).

Les grandes lignes de ce rapport feront l'objet d'une présentation lors du Conseil Municipal.

Il est précisé que la présentation de ce rapport ne donne pas lieu à délibération.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Un exemplaire papier est à disposition des conseillers municipaux en Mairie auprès de la direction générale des services.

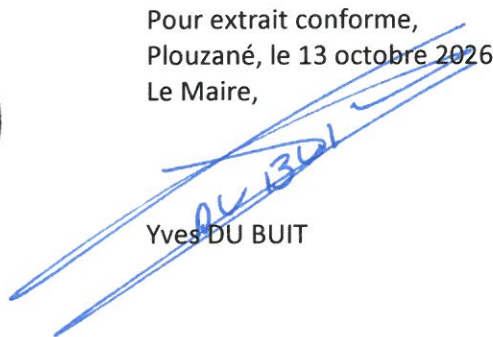
Le secrétaire de séance,



Grégoire ARMAND



Pour extrait conforme,
Plouzané, le 13 octobre 2026
Le Maire,



Yves DU BUIT